

FOYER RURAL DE RAVILLE
(Inscrit le 4 juin 1986 au registre
des associations du Tribunal d'instance
de Metz sous volume LXII n°4)

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'assemblée générale, extraordinairement convoquée par le président de l'association, s'est tenue le vendredi 4 septembre 2020 à 20 h dans les locaux du foyer rural.

Douze membres étaient présents sur les 31 membres à jour de cotisation.

Le président, après avoir souhaité la bienvenue, a donné lecture de l'ordre du jour et a présenté son rapport moral puis a passé la parole au trésorier pour présentation du rapport financier pour 2019, qui a été approuvé à l'unanimité.

Le président a rappelé les dispositions statutaires concernant le renouvellement partiel du conseil d'administration, puis fait procéder aux votes. Trois postes étaient à pourvoir.

Trois des membres présents ont fait acte de candidature et ont été élus à mains levées.

Le conseil d'administration est ainsi constitué de dix membres, plus le maire de la commune, membre de droit.

Le conseil d'administration constitué a désigné son bureau :

Président : Jérôme LEFRANT
Vice président : Nicolas BECKER
Trésorière : Delphine BERGER
Secrétaire : Matthieu GOBILLOT

La présentation des activités pour 2020-2021 a clôturé la séance.

La séance a été levée à 22 heures.

Le président



Pour extrait conforme aux registres,

Le secrétaire

